

WORKSHOP NEWS

PREMIER JOUR

e u c v 4 C c o n f e r e n c e

TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR FORESTIER

Des efforts novateurs pour améliorer l'application des lois.



MISE A JOUR DE L'APV

EXPOSE 1: APV - FLEGT : ETAT D'AVANCEMENT

La première session de l'atelier régional sur l'application des lois et l'exploitation forestière illégale dans le bassin du Congo, a fait l'objet de trois présentations. La première présentation, a été diligentée par Stéphane Sourdin de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, qui a fait le point sur l'état d'avancement de l'APV dans le cadre de l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite dans le Bassin du Congo. De son exposé, on peut retenir quelques progrès qui ont été enregistrés au cours des dernières années. En effet, 7 pays sont en phase de mise en œuvre et 9 pays en phase de négociation. Il est important de relever que ces 16 pays représentent 80 % des importations de bois tropical de l'UE.

Pour le cas d'espèces, les APV sont en vigueur dans le bassin du Congo depuis 1er Mars 2013. Quatre ans après, il est possible d'observer dans ces pays une dynamique positive, avec un logiciel de traçabilité "Legaltrace" terminé. Au Cameroun, les premiers certificats ont été émis et le logiciel SIGIF 2 a été validé par le ministère des Forêts et la Faune. Pour ce qui est de la République Centrafricaine, l'on assiste à un redé-



marrage progressif du processus, après un retour à la paix en 2016. En Afrique de l'Ouest, le Ghana et le Libéria sont dans la phase de la mise en œuvre tandis que la Côte d'Ivoire est en phase de négociation depuis février 2013.

Toutefois, malgré ces remarquables améliorations en faveur du processus de bonne gouvernance forestière certains défis demeurent. Parmi eux, l'élaboration d'un nouveau code forestier au Cameroun et au Gabon, un recentrage REDD en RDC et la finalisation du SIGIF 2 d'ici au 30 octobre 2018.

EXPOSE 2 : INTERPOL QUEL ROLE DANS LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION FORESTIERE ILLEGALES ET LES CRIMES FORESTIERS DANS LE BASSIN DU CONGO

Prévenir et combattre la criminalité grâce à une coopération renforcée et à l'innovation sur les questions de police et de sécurité, est la principale mission d'INTERPOL, partenaire majeur dans la lutte contre la criminalité. Voilà prioritairement les objectifs visés par INTERPOL et sur lesquels Oumar ALGADI ATIM, officier régional du Bureau régional de Yaoundé s'est exprimé, pour relever que les opérations soutenues dans le cadre de l'exploitation illégale ont abouti aux saisies de bois illégal d'une valeur

de plus de 1.3 milliards de dollars (USD) entre 2013 et 2015. Et pour tenter de pérenniser l'initiative, une stratégie de lutte contre la criminalité a été mise sur pied avec pour objectif, cibler et désorganiser les réseaux criminels internationaux et cerner, analyser et combattre les nouvelles menaces criminelles les nouvelles formes de criminalité d'ici à 2020. Pour y arriver, quelques stratégies sont mises sur pied notamment, l'identification des réseaux criminels et de trafics illégaux.

LE PROJET VOIX DES CITOYENS POUR LE CHANGEMENT : OBSERVATION FORESTIÈRE DANS LE BASSIN

Cette initiative qui vise à renforcer la contribution des acteurs non étatiques à l'amélioration de la gouvernance forestière dans cinq pays du bassin du Congo, a été présentée par Dr Aurelian Mbazibain. Le projet Citizen Voices for Change (CV4C) est financé par l'Union Européenne à 80%, WRI et l'Université de Wolverhampton pour un total cumulé de 6,5 millions d'euros. D'une durée de quatre ans, ce projet cible entre autres six OSC nationales partenaires dans cinq pays du Bassin du Congo, 30 OSC régionales impliquées dans l'observation indépendante des forêts ; des autorités des gouvernements nationaux et locaux ; Institutions FLEGT/REDD+ ainsi que les médias, et acteurs du secteur privé.

L'objectif de ce projet est le renforcement de la contribution de tous ces acteurs, afin d'aboutir à l'amélioration de la gouvernance forestière et à la Gestion Durable des Forêts (GDF) dans 5 pays du Bassin du Congo. Pour y arriver, indique Aurelian Mbazibain, coordonnateur du projet CV4C au cours de son exposé axé sur la demande de la mise en œuvre de l'OIF, « *la contribution des communautés dépendantes des forêts, des femmes et les groupes de populations autochtones, au cœur de la réussite de cette action est fortement sollicitée* ». Ils serviront d'observateurs communautaires, signalant les cas d'illégalité aux observateurs externes et mandatés.

Il n'est pas superflu de mentionner que l'observation indépendante (OI) des activités forestières se trouve à des stades très différents dans les

cinq pays du Bassin du Congo. Malgré quelques progrès observés dans le suivi de la gouvernance forestière dans les pays de la sous-région depuis quelques années, un important manque d'appréciation et d'acceptation de l'OIF parmi les décideurs du Bassin du Congo persiste. En effet, les autorités forestières traitent rarement les résultats de la surveillance et le rôle même de la société civile dans la surveillance est toujours contesté. De plus, le secteur privé, les législateurs, les comités de lutte contre la corruption, les importateurs et les autorités compétentes (AC) en Europe ne tiennent pas suffisamment compte des activités de surveillance menées par la SC, les PA et les communautés.

Par conséquent, à l'issue des quatre années de mise en œuvre du projet, plusieurs résultats sont attendus. Il s'agit de l'augmentation de la capacité organisationnelle et opérationnelle des ANE à entreprendre le suivi de la gouvernance forestière, de l'affectation des terres et des garanties de la REDD+ ; des réseaux viables, constructifs et durables d'ANE locaux bien informés, avec un accroissement de la coopération transfrontalière et des échanges d'informations ; l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des informations de sources indépendantes sur la conformité aux normes juridiques en matière forestière et foncière ; la participation effective, la représentation, plaidoyer et l'engagement des ANE dans les processus de la politique forestière nationale, y compris FLEGT et REDD+.

SESSION 2

APPLYING THE LAW WITH REGARDS TO TRADE AND FOREST CRIMES IN THE CONGO BASIN



For this session we are joined by representatives from Central African Republic, Gabon, Republic of Congo and Democratic of Congo.

Each highlight the different procedures and collaborations that each country take to work towards combatting trade of illegally logged timber and forest crimes.

There were two resonating themes interlinking the distinct approaches, collaborators and actors spanning the four country contexts.

- Whilst having all of necessary tools to facilitate successful law enforcement, the challenges they face is how to translate them to bring actors cross-involved in illegal timber and forest activities and official positions to justice. The networks in which criminals operate intertwine with individuals who may hold a position of responsibility within the sector, meaning invested interest often inhibits law enforcement actions taking place.
- For the interest of the growth and wider func-

tions of the countries, illegal logging poses a great threat to national economies. As our representative from the DRC highlighted, the sheer expanse of the informal logging sector is 5 times greater than the formal sector. Combined, each year each respective country experiences phenomenal loss to the economy and thus the country will suffer beyond an ecological perspective.

- A theme that bridges the two points above: the need to work wider with Ministries of Finance to explore and encourage the transparencies of the forestry sector. They can highlight the loss of fiscal gains due to illegal logging and begin to ask questions, encouraging actors spanning police, public sector, private sector who work together to combat illegal logging and forestry crimes to collaborate, disseminate information, resources and documentation, build each other's technical expertise: a multi-actor effort and approach.

CES OUTILS ET PLATEFORMES INNOVANTS POUR LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR FORESTIER

SNOIE

Le Système Normalisé d'Observation indépendante Externe (SNOIE) Un outil novateur de lutte contre l'exploitation forestière illégale dans le Bassin du Congo. Il a été présenté au cours de l'atelier par le chargé des programmes de FODER, Justin Kamga. Le SNOIE, c'est un ensemble de procédés de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles basés sur une norme internationale de management de la qualité (ISO 9001:2008) comprenant l'observation, la vérification, la communication et le lobbying. Il consiste à documenter et à dénoncer les violations liées à l'exploitation des ressources naturelles, suivre et diffuser les décisions des autorités compétentes.

Le SNOIE développé par l'association Forêts et Développement Rural (FODER) en partenariat avec les autres organisations de la société civile camerounaise peut **résoudre les problèmes suivants ?**

- Les différences dans la méthodologie de réalisation de l'OIE suivant les organisations ;
- Le cumul des responsabilités par une seule organisation ;
- Les rapports parfois conflictuels entre les observateurs et les administrations compétentes ;
- Le processus de production des rapports



d'OIE très long et coûteux.

Le SNOIE mise en œuvre pendant 16 mois comme projet financé par la FAO dans le cadre du programme FAO EU FLEGT a permis d'obtenir des résultats probants :

- Sanctions contre les opérateurs frauduleux dénoncés : Saisi de bois, des amendes à payer...
- Les permis de certaines compagnies forestières suspendus

Des contentieux récemment ouverts contre les sociétés coupables d'exploitation forestière non autorisée dans une forêt du domaine national, et dans une forêt communale.

Mise en demeure adressée aux gestionnaires de la forêt communale de Messamena-Mindourou de procéder à l'arrêt effectif de l'exploitation illégale et la mise en exécution du plan d'aménagement

Des sanctions contre des agents indéclicats du MINFOF complices des activités illégales

Diminution de l'exploitation forestière illégale de 39% dans les zones d'action du SNOIE par rapport à la situation de référence.

De Février 2016 à Septembre 2017, 80% des rapports d'OIE produits dans le cadre du SNOIE et transmis à l'autorité compétente/MINFOF ont provoqué les missions de contrôle de la Brigade Nationale (BNC) et des Brigades Régionales de Contrôle (BRC). 2 rapports en cours au MINFOF.

L'étude d'évaluation du SNOIE menée en Août et septembre 2017 pour apprécier l'efficacité et l'impact du SNOIE par rapport à une situation de référence renseignée en Octobre 2016 par une étude publiée, a permis de relever que le SNOIE a contribué à faire reculer le niveau d'illégalité forestière de 37% dans les Forêts du Domaine National (FDN), de 8% dans les UFA non certifiées, de 16% dans les ventes de coupe (VC), de 21% dans les forêts communales, de 10% dans les Forêts communautaires, de 5% dans les ARB et de 3% dans les AEB.

LEÇONS APPRISES DU SNOIE

- Les outils opérationnels et les procédures standardisés utilisés dans le cadre du SNOIE permettent d'assurer la qualité des rapports d'OIE et la crédibilité des dénonciations
- Le mécanisme d'écoute des parties prenantes utilisé dans le cadre du SNOIE (via des réunions formelles et informelles avec les parties prenantes) permet de prendre en compte les besoins et intérêts des différentes parties prenantes et favorise une bonne collaboration avec elles
- Une bonne collaboration entre le MINFOF et la société civile pour l'efficacité du contrôle forestier dû à la fiabilité des rapports d'OIE et la crédibilité des dénonciations

PERSPECTIVES

- Extension du SNOIE dans d'autres zones des régions forestières du Cameroun à fort potentiel d'activités illégales et suivi des aspects sociaux et environnementaux,

- Renforcement des capacités des nouvelles OSC, observateurs et leaders communautaires sur les procédures du SNOIE, la loi forestière,
- Réalisation des missions conjointes avec la BNC et les BRC
- Motivation et protection des observateurs

L'OPEN TIMBER PORTAIL

L'OTP est une plateforme web indépendante conçue par WRI en consultation avec des organisations de la société civile, l'administration, le secteur privé et les fédérations industrielles et avec l'aide de partenaires clés (REM, FLEG, CAGDF, OGF, CODELT, CIDT). L'OTP est l'ancien FTI (Forest Transparency Initiative) et s'inscrit dans un contexte où l'exploitation illégale continue et où naissent plusieurs processus et politiques internationales telles que la CITES, RBUE, LaceyAct, etc. L'outil veut répondre au problème de manque d'information et améliorer l'impact, la connaissance et la visibilité de l'OIE.

QUE FAIT L'OTP ?

L'OTP promeut le commerce de produits bois légaux, en compilant des informations sur la conformité légale du secteur forestier provenant des ministères, du secteur privé et des OI.

De façon très spécifique

Rôle de l'OTP : Promotion du commerce de produits bois légaux ; Compiler les informations provenant des ministères, du secteur privé et des OI sur la conformité légale du secteur forestier ; Fournir des informations géo-spatiales et contextuelles ; Travail à l'échelle de l'entreprise (par rapport à l'outil de NEPCON qui a une approche pays) ; Augmenter le nombre de documents rendus publics et évaluer le niveau de transparence des entreprises forestières. En effet plus les entreprises chargent leurs données sur l'OTP plus elles gagnent en notoriétés grâce à leur niveau de transparence dont le classement est généré automatiquement.

Les Sources d'information sont donc : OI (externe ou mandatée), entreprises (à travers un identifiants et un mot de passe), administration via les atlas forestier, Global forestwatch.

Présentation de l'OTP : Les 3 options sont : a-Visualisation du classement des entreprises selon la transparence (données filtrables par pays et par certifica-



tion). Sur cette page on peut visualiser une carte de l'atlas), Base de données des entreprises (visualisation des profils des entreprises c'est-à-dire des infos promotionnelles, des documents téléchargés, rappel du score de transparence, détails des documents fournis). b- Base de données de l'OIE (sur laquelle est disponible les infos OIE et OIM des organisations visualisables par pays, sévérité, catégories, années, sources, et prochainement par unité de gestion forestière (Possibilité de visualiser les données sur une carte). c- Information sur les références légales des infractions dans un pays donné. Il y a également une page « Aide » qui renseigne sur comment l'outil est utilisé, comment on calcule le score de transparence

NB : une liste d'informations à mettre en ligne par les entreprises doit être préalablement établie par catégories d'informations.

Cibles de l'OTP : Autorités compétentes des pays importateurs, OSC, Bailleurs, exploitants forestiers, administration des pays producteurs, acheteurs de bois tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Liens OTP (Back office et public) : <http://otp.vizzuality.com/observations-tool/register>. Ce lien donne accès (à travers un email et un mot de passe) au back office qui permet de saisir et de gérer les données suivant que les données à saisir concernent les problèmes d'illégalités forestières ou de gouvernance. La navigation dans le back office de l'OTP a permis de

la traduction de la version française de l'outil, menus déroulant incomplets, manque d'option de filtre pour certains onglets.

Le lien public est : <http://otp.vizzuality.com/>

Caractéristiques des bonnes données facilement utilisables par les acheteurs et les douanes

Les bonnes données sont les informations sur des observations d'exploitation illégales et de gouvernance forestières qui sont graves, spécifiques, irréfutables et identifiés avec clarté juridique. Elles doivent avoir comme caractéristique : la spécificité (combien, ou quand ?), la clarté juridique (références légales), Irréfutabilité, sévérité.

Rappel sur les paramètres de sévérité : Ils ont pour objectifs d'aider les utilisateurs à interpréter les données de l'OI, basées sur la gamme d'observation des rapports d'OI.

Outils dynamiques de suivi du couvert forestier pour l'OI : les outils suivant ont été présentés

- Atlas forestiers (complémentaires à l'OTP)
- Alertes GLAD : disponible sur les atlas, infos en quasi TR sur les nouvelles pistes forestières ouvertes
- Télédétection
- Application mobile Forest Watcher
- Utilisation des drones

II EXPOSÉ

OBSERVATION INDÉPENDANTE MANDATÉE (OIM) DES FORÊTS EN RDC

Présenté par Essylo Lubala

L'OIM en RDC est basé sur Code forestier : arts 126 à 142 base légale du contrôle forestier, l'arrêté ministériel n°102 du 16 juin 2009 fixant les règles et modalités du contrôle forestier : articles 49 à 53, le protocole et TdR précis. Son objectif est de :

- Garantir la crédibilité du contrôle forestier
- Renforcer les bases du contrôle forestier
- Conseiller sur le système officiel de contrôle forestier et gouvernance
- Lutter contre l'exploitation forestière illégale

Dans le cadre de l'OIM une collaboration est ouverte avec l'administration notamment dans le cadre de la planification des missions, la Recherche des informations, l'Exécution de missions, le suivi du contentieux, la proposition d'amélioration de la réglementation forestière, le renforcement des capacités. La collaboration est aussi faite avec les communautés par le biais des dénonciations et des contacts directs sur le terrain. Avec le secteur privé, le contact direct est fait avant, pendant et après mission.

Quelques actions de la mise en œuvre de l'OIM en RDC

- Etude de faisabilité d'une OI par GW en 2007
- OI mandatée : Depuis 2011 projet OI FLEG par REM, 11ème FED/UE

- Continuation de l'action OI mandatée par OGF depuis 2013 jusqu'à ce jour (mandat officiel jusqu'en 2020)
- 9 missions conjointes de contrôle forestier DCVI-OGF réalisées+ renforcement capacités des OPJ et formation ad hoc des OE
- Exploitation forestière illégale (plus chez les artisans)

Toutefois dans le cadre la mise en œuvre de l'OIM quelques constats ont été faits :

- Quelques vides juridiques
- Absence des bases de données fiables
- Peu de missions de contrôle dans les provinces
- Géographie du pays/difficulté de déplacement
- Précarité du service en charge du contrôle
- Léthargie de la plateforme SC impliquée dans l'APV
- Absence sanction et de Volonté politique
- Indifférence du secteur privé à l'OI
- Exploitation forestière illégale (plus chez les artisans)

L'OI mandatée devient de plus en plus courante à l'échelle du bassin du Congo (pays APV) et est reconnue comme un outil important pour assurer une gestion et une gouvernance forestières efficaces.

II EXPOSÉ

DES MÉTHODOLOGIES OI-FLEG À OI-REDD+ DANS LE BASSIN DU CONGO

Présenté par Jean Cyrille Owada

La REDD nécessite la mise en place d'un système de surveillance par un tiers. La RDC dispose de 4ans d'expérience dans l'IM-FLEG mandaté. Et les données IM-FLEG collectées devraient constituer une méthodologie pertinente pour REDD+. En 2014, l'IM-REDD a été testé dans la zone de projet ERA / WWC. Aujourd'hui, il y a une possibilité d'accroître l'efficacité et la visibilité de la GI, améliorer la transparence et réduire coûts de transaction.

OPPORTUNITES DE LIER DE LIER OI-FLEG ET OI-REDD

- La méthodologie et les processus d'OI-REDD

peuvent s'appuyer sur la longue expérience OI-FLEG

- Chevauchement en termes de critères et d'indicateurs
- Exploitation illégale est un des moteurs de la déforestation,
- L'exploitation des synergies permettra d'accroître l'efficacité et la visibilité des missions d'OI (gouvernance, impacts sociaux et environnementaux)
- l'OI-FLEG présente un intérêt dans le suivi de la REDD+, qui constitue une base intéressante pour signaler des problèmes mettant en danger des actions REDD+.

Ceci inclut notamment :

- ✱ Les principes de Sauvegardes Environnementales et Sociale nationales (Biodiversité, Transparence et Gouvernance, Mécanisme de Gestion des Plaintes, Partage des bénéfices, Développement Socio-économique, Respect des droits de l'homme) ;
- ✱ Les engagements contractuels (Ex : Plans d'aménagement ; cahier des charges et clauses sociales ;

Protocole d'accord porteur de projet-Etat, etc.)

Comment effectuer le suivi indépendant des activités REDD+ au regard de l'importance du processus et le niveau d'engagement des différents acteurs ? Ceci passera sans doute par la capitalisation des acquis du FLEG pour la REDD. La mise en place de l'OI-REDD sera donc progressive. Son champ d'investigation s'élargira graduellement en se nourrissant de ses premières expériences.

II EXPOSÉ SUIVI DES OBLIGATIONS SOCIALES DES ENTREPRISES

Présenté par Lambert MABIALA

L'observation Indépendante des forêts (OIF) est une initiative des organisations des non gouvernementales. En République du Congo, elle est actuellement menée par la société civile nationale. Son champ d'intervention est la gouvernance forestière en générale et l'application de la législation forestière et les textes subséquents en particulier. Le suivi des obligations sociales des entreprises est un des axes de suivi inhérents aux missions de l'OIF.



Approches et méthodes

- ✱ Collaboratrice ; OIF mandatée
 - Protocole d'accord de collaboration avec le ministère en charge des forêts,
 - Mandat de la société civile le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT entre l'UE et le Congo
 - Ordre de mission permanent
- ✱ Constitution d'une base de données; collecte des documents
- ✱ Missions de terrain ; Indépendante et conjointe
- ✱ Production des rapports validés ; par mission et annuel
- ✱ Note d'analyse

Impacts:

- Accroissement du niveau de circulation des informations souvent méconnues des bénéficiaires directs
- Deux exemple : Situation FDL département de la Sangha et Produits pharmaceutiques dans le département de la Lékoumou
- L'approche OIF a suscité l'intérêt des bénéficiaires directs au suivi de ces obligations

sociales,

- Le nombre d'acteurs a augmenté grâce à l'action du l'OIF mandate
- L'approfondissement et élargissement du suivi des obligations sociales des entreprises méritent un soutien des bailleurs des fonds une appropriation effective de cette thématique,

Défis

- Accroître le niveau d'impact par les décideurs en matière de prise effective du respect des obligations sociales des entreprises
- Inciter davantage à l'application de législation forestière
- Elargir le champ du suivi des obligations sociales des entreprises : Travail et sécurité sociale
- Approfondir les analyses concernant le FDL : suivi de la base de calcul – Utilisation des fonds alloués
- Création d'un cadre de concertation nationale

Les chiffres du Workshop

50%

Le commerce du bois dans le bassin du Congo serait à 50% d'origine illégale selon les chiffres communiqués par Erja Kakkonen, chef de section politique, presse et communication à la Délégation de l'UE, dans son discours d'ouverture à l'atelier régional sur l'exploitation forestière illégale en Afrique Centrale. Sur le plan mondial, il est estimé de 15 à 30%



150
milliards de FCFA

C'est le montant estimé des pertes fiscales enregistrées dans le bassin du Congo du fait de l'exploitation illégale des forêts.

1.3 milliards de dollars

Les opérations soutenues par interpol dans le cadre de l'exploitation illégale ont abouti aux saisies de bois illégal d'une valeur de plus de 1.3 milliards de dollars (USD) entre 2013 et 2015.

ILS ONT DECLARE



Michel KOUA, Chef bureau régional Interpol

Compte tenu de la dimension internationale complexe de la criminalité liée à l'exploitation forestière, nous avons intérêt de mutualiser nos efforts et à collaborer, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

Erja Kakkonen, Chef de section politique, presse et communication à la DUE

A la racine, parmi les difficultés que connaît la mise en œuvre des APV, se trouve entre autres la volonté de préserver des systèmes de bénéfices personnels que permet l'opacité du secteur forestier.



Stéphane Sourdin, Rural Development and Environment Section, DUE

Dans le projet CV4C les OI sur le terrain ne sont pas là pour relever les illégalités mineurs, l'objectif est de mettre la main sur les gros exploitants qui causent un grand manque dans les caisses des Etats du bassin du Congo

Philip N. Dearden, Head of Centre CIDT

In the fight of illegal logging the wise use of technology is key. For many years now many electronic tracking systems have been under development. These have helped. Now however is the time for a possible "step change" as we move towards the potential use of Landsat Technology for Forestry monitoring in for example FLEGT Watch



Ont contribué à la rédaction de ce numéro

Christelle KOUETCHA Lore SOUHE Daniela BAUR
Germain FOTIE Blondel SILENOU

Workshop Inside

